



Communauté d'Agglomération

**Béthune-Bruay**

Artois Lys Romane

Décision N° 2022 441

***Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

**CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE**

**LABANQUE - CENTRE DE PRODUCTION ET DE DIFFUSION EN ARTS VISUELS -  
SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRODUCTION ET DE CESSIION DE DROITS AVEC  
L'ASSOCIATION HEJ HEJ TAK**

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay organise à Labanque, jusqu'au 4 décembre 2022, l'exposition Les Rêves Aquariums de François Andes,

Considérant que durant cette exposition, il y a lieu d'organiser des actions culturelles à destination du public,

Considérant que l'Association Hej Hej Tak réunit toutes les compétences artistiques pour concevoir et présenter un spectacle à destination du jeune public (dès 6 ans) à Labanque le 13 novembre 2022,

Considérant qu'en application de l'article R.2123-1 3° du code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de production et de cession de droits avec l'Association Hej Hej Tak dont le siège social est situé à Loison-sous-Lens (62218), Hôtel de Ville – Place du Général de Gaulle, ayant pour objet la création d'un spectacle in situ et la présentation de deux représentations qui se dérouleront à Labanque le 13 novembre 2022, pour un montant forfaitaire de 3 783,93 euros toutes taxes comprises, qui comprend les frais de production, la cession de droits, les frais de régie et consommables, les frais de déplacement et de restauration pour toute la durée du contrat,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

**Le Président,**

**DÉCIDE** de signer un contrat de production et de cession de droits d'une durée allant de la notification au 13 novembre 2022, avec l'Association Hej Hej Tak dont le siège social est situé à Loison-sous-Lens (62218), Hôtel de Ville – Place du Général de Gaulle, ayant pour objet la création d'un spectacle in situ et la présentation de deux représentations qui se dérouleront à Labanque, le 13 novembre 2022, pour un montant forfaitaire de 3 783,93 euros toutes taxes comprises qui comprend les frais de production, la cession de droits, les frais de régie et consommables, les frais de déplacement et de restauration pour toute la durée du contrat.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Fait à Béthune, le **20 JUIL. 2022**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



**DAGBERT Julien**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **20 JUIL. 2022**

Et de la publication le : **20 JUIL. 2022**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



**DAGBERT Julien**